

Mesdames, Messieurs les actionnaires

de l'Union Internationale de Banques « UIB »

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2010**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 11 Avril 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.837.259 mille dinars et un bénéfice net de 18.571 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Union Internationale de Banques « UIB », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB », sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2010, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières

émises par la banque aux dispositions du texte sus-indiqué. Hormis la signature du cahier des charges prévu par l'article 5 dudit décret, les autres dispositions relatives à la tenue des comptes de valeurs mobilières sont en cours de mise en place.

Tunis, le 29 Avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ECC- MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Mesdames, Messieurs les actionnaires

de l'Union Internationale de Banques « UIB »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2010.

I. Convention conclue avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 3 Décembre 2010, à la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC », des créances s'élevant à 78.891.880 dinars qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 8.298 dinars.

II. Convention conclue avec la société « l'Intermédiaire International – INI »

L'UIB a confié à la société « l'intermédiaire international – INI », une mission de préparation du prospectus abrégé à l'occasion de l'augmentation du capital de la Société Générale dans le cadre du plan mondial au profit du personnel de l'UIB. Les honoraires facturés en 2010 par l'INI au titre de cette convention, s'élèvent à 3.000 dinars HTVA.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2010 :

I. Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

1- L'UIB a mis, depuis le 1^{er} Avril 2004, à la disposition de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » un immeuble abritant actuellement son siège social et ce, à titre gracieux.

Cette convention, a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Juin 2005.

2- L'UIB a conclu avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » une convention d'assistance pour le recouvrement de créances, en date du 13 Mai 2005 et ayant fait l'objet d'un avenant le 1^{er} Février 2006, en vertu de laquelle l'IRC perçoit, en contre partie de ses services, une commission variable de 8% hors taxes sur tout montant recouvré ainsi qu'une commission fixe de 45 dinars hors taxes à l'occasion du transfert de toute créance.

Cette convention n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice 2010.

II- Conventions conclues avec la société « l'Intermédiaire International – INI »

- 1- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « l'intermédiaire international – INI » une convention qui a été soumise au conseil d'administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'INI perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants perçus par la banque en 2010, s'élèvent à 10.674 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a conclu, au cours du mois de Mai 1996, avec la société « l'intermédiaire international – INI » un contrat portant sur la location du siège social de celle-ci, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les revenus constatés par la banque en 2010 se sont élevés à 7.397 dinars HTVA.

III- Convention conclue avec la société « l'International – Sicar »

- 1- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque.

Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants ayant été soumis à la décision du conseil d'administration de la banque.

Au 31 Décembre 2010, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'International Sicar, s'élèvent à 19.202.115 dinars. Il est à préciser que les débloquages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Les charges facturées à la banque en 2010 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 207.131 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a conclu, le 9 décembre 2009, avec la société « l'International Sicar » une convention de suivi de son portefeuille de participations et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et moyennant une rémunération annuelle de 10.000 dinars HTVA.

IV- Conventions conclues avec la Société Générale

- 1- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 millions de dinars, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007. Dans ce cadre et suite à l'assainissement de certaines créances, l'UIB a procédé à la mise en jeu partielle de ladite garantie au cours des exercices 2008 et 2009, respectivement pour 1.804.000 dinars et 3.806.515 dinars. En outre, elle a accordé en 2009 et 2010, des mainlevées partielles sur ladite garantie, respectivement à hauteur de 2.175.221 dinars et 316.000 dinars et ce, suite à l'amélioration des classes et la baisse des engagements de certaines relations.

Ainsi, le solde de la garantie consentie par la Société Générale s'élève au 31 Décembre 2010, à 41.898.264 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2010 au titre de cette garantie, s'élèvent à 215.757 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 29 Octobre 2009, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par l'une de ses relations du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant de 42.500.000 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2010 au titre de cette garantie, s'élèvent à 158.219 dinars HTVA.

- 3- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à l'une de ses relations et ce, pour un montant de 43.464.000 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2010 au titre de cette garantie s'élèvent à 109.565 dinars HTVA.

- 4- L'UIB a eu recours, conformément à la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2010 au titre de cette convention, s'élève à 124.600 dinars HTVA.

- 5- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2010 au titre de cette convention, s'est élevé à 76.500 dinars HTVA.

- 6- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 4,5%. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2010 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.825.000 dinars.

- 7- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable sur une durée de 10 ans ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 4,5%. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2010 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.825.000 dinars.

- 8- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 29 Juillet 2010, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350.000 Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2010 au titre de cette convention, se sont élevés à 405.601 dinars HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par Swift, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5.000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2010 au titre de cette convention s'élèvent à 9.561 dinars HTVA.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

- 1- Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) - II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du conseil d'administration du 9 Juin 2008. Cette rémunération se compose du salaire, de la prise en charge des cotisations de sécurité sociale, des intéressements sous forme de bonus et d'autres avantages.

- 2- Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2010, se présentent comme suit (en dinar tunisien) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme :				
- Salaire (1)				
- Intéressement sous forme de bonus (2)	324.634	-	-	-
- Charges patronales	151.064	-	-	-
- Autres avantages	129.455	22.512	-	-
-	4.698	-	-	-
TOTAL	609.851	22.512	-	-

(1) Y compris les charges sociales et fiscales incombant au Directeur Général et qui s'élèvent à D : 124.634.

(2) Y compris les charges sociales et fiscales incombant au Directeur Général et qui s'élèvent à D : 52.559.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 Avril 2011

Les Commissaires Aux Comptes

ECC- MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31-12-2010

	<u>Pages</u>
Bilan	2
Etat des engagements hors bilan	3
Etat de résultat	4
Etat de flux de trésorerie	5
Notes aux états financiers	6

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2010
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	132 405	56 999
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	276 055	336 320
AC 3- Créances sur la clientèle	3	2 299 154	1 880 599 *
AC4- Portefeuille - titres commercial	4	0	3 000
AC 5- Portefeuille d'investissement	5	56 918	65 153
AC 6- Valeurs immobilisées	6	35 099	35 871
AC 7- Autres actifs	7	37 628	36 516 *
TOTAL ACTIF		2 837 259	2 414 458
PASSIF			
PA 1 - Banque centrale et C.C.P	8	110 059	0
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	73 271	3 587
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	2 250 782	2 006 152 *
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	11	238 495	247 546
PA 5- Autres passifs	12	66 358	77 613
TOTAL PASSIF		2 738 965	2 334 898
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital		196 000	196 000
CP 2- Réserves	13	14 064	13 901
CP 5- Résultats reportés		(130 341)	(137 738)
CP 6- Résultat de l'exercice		18 571	7 397
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	98 294	79 560
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 837 259	2 414 458

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2010 (Unité : en milliers de Dinars)

PASSIFS EVENTUELS

HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	15	452 921	492 656
HB 2- Crédits documentaires	16	72 425	61 733
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		525 346	554 389

ENGAGEMENTS DONNES

HB 4-Engagements de financement donné	17	151 798	63 084
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		151 798	63 084

ENGAGEMENTS RECUS

HB 7- Garanties reçues	18	751 732	817 023
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		751 732	817 023

Etat de résultat
Période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	19	135 309	116 404
PR 2- Commissions perçues	20	37 011	31 698
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	21	7 859	6 024
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	22	3 336	3 024
Total produit d'exploitation bancaire		183 515	157 150
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	23	58 451	49 200
CH 2- Commissions encourues	24	3 056	2 717
Total charges d'exploitation bancaire		61 507	51 917
PRODUIT NET BANCAIRE		122 008	105 233
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(27 090)	(27 257) *
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(2 424)	26
PR 7- Autres produits d'exploitation		65	28 *
CH 6- Frais de personnel	27	(50 340)	(50 993) *
CH 7- Charges générales d'exploitation	28	(18 365)	(16 186) *
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(5 024)	(4 141)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 830	6 710
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	29	(59)	862
CH 11- Impôt sur les sociétés	30	(200)	(175)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		18 571	7 397
Résultat par Action (en DT)	32	0,947	0,377

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat de Flux de Trésorerie
Période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010
 (Exprimé en milliers de dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>Flux d'exploitation</u>			
Produits d'exploitation encaissés		152 628	144 519
Charges d'exploitation décaissées		(66 475)	(47 171)
Dépôts / Retrait de dépôts des Etablissements Bancaires		5 090	(2 575)
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements Financiers		(39)	7
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(419 718)	(271 229)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		249 213	228 916
Titres de placement / Titres de transaction		3 000	(3 000)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(66 503)	(68 339)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(10 903)	10 583
Impôt sur les bénéfices		(1 034)	(1 174)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(154 742)	(9 462)
<u>Flux d'investissement</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 380	2 614
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		6 767	6 391
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(4 904)	(9 877)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		4 243	(872)
<u>Flux de financement</u>			
Emission/Remboursement d'Emprunts		(9 462)	139 344
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		567	(3 272)
Emission d'actions		0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(8 895)	136 071
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(159 394)	125 737
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		378 369	252 632
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	33	218 975	378 369

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 31 DECEMBRE 2010**

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers intermédiaire

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2010 et au sens de la Circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée au 31 décembre 2010.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits à moyen terme, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

En application de ces dispositions, la Banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2010. Le montant de cet engagement de paiement est de 41.898 KTND.

2.3- Traitement des impayés

- **Intérêts impayés sur crédit à M.T**

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 155.241 KTND au 31/12/2010 contre 190.200 KTND au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE	131 161	167 129
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	2 614	2 404
PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	5 058	2 415
PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF	12 435	12 580
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	3 973	5 672
TOTAL	155 241	190 200

2.5- Immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2010, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2009 :

Rubrique Retraitée	Montant (KTND)	Commentaires
PR 5/CH4 –Dotations aux provisions & résultat des corrections des valeurs sur créances, hors bilan et passif	+146	- Reclassement Autres Gain/Elément d'Exploitation de PR7 en PR 5/CH4
PR7- Autres produits d'exploitation	-146	- Reclassement Autres Gain/ Élément d'Exploitation de PR7 en PR 5/CH4
CH6 – Frais de personnel	+6	Reclassement Charges Fiscales/Avantage en Nature (Abonnement) en CH6
CH7 – Charges générales d'exploitation	-6	Reclassement Charges Fiscales/Avantage en Nature (Abonnement) de CH7en CH6
AC3-Créances sur la clientèle	-43	- Reclassement INT/CMT ORD A RECEV (reprise) en AC7
AC7-Autres actifs	+43	- Reclassement INT/CMT ORD A RECEV (reprise) de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-1.345	- Reclassement EFFETS ESCOMPTE A COMPENSER en AC7
AC7-Autres actifs	+1.345	- Reclassement EFFETS ESCOMPTE A COMPENSER de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-940	- Reclassement EFF DE MOB A RECOUVRER/NOS AG en AC7
AC7-Autres actifs	+940	- Reclassement EFF DE MOB A RECOUVRER/NOS AG de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-321	- Reclassement IMPAYES EN ROUTE (ESCOMPTE) en AC7
AC7-Autres actifs	+321	- Reclassement IMPAYES EN ROUTE (ESCOMPTE) de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-794	- Reclassement CHQ RECUS EN COMP A REG INTERU en AC7

AC7-Autres actifs	+794	- Reclassement CHQ RECUS EN COMP A REG INTERU de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-44	- Reclassement PRELEVMENT EN COURS TRAITEMENT en AC7
AC7-Autres actifs	+44	- Reclassement PRELEVMENT EN COURS TRAITEMENT de AC3 en AC7
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	-120.279	Reclassement des Placements en Dev clientèle des dépôts à vue en devises à dépôts à terme
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	+120.279	Reclassement des Placements en Dev clientèle des dépôts à vue en devises à dépôts à terme

Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars)

3.1 Notes sur les postes de l'actif.

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2010 un solde débiteur de 132.405 KTND contre 56.999 KTND au 31 décembre 2009. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CAISSE ESPECES (DINARS & DEVICES)	13 942	11 175
ESPECES EN ROUTE	437	1 604
REMISE DES FONDS A IBS	2 842	1 314
ALIMENTATION GAB*	5 909	4 349
BCT COMPTE ORDINAIRE	108 864	39 001
I B S TRANSPORT DE FONDS	0	0
CCP COMPTES ORDINAIRES	1 048	168
S.TOTAL	133 042	57 611
PROVISIONS /SUSPENS CAISSE, CCP, BCT	(637)	(612)
TOTAL	132 405	56 999

(*) L'encours Alimentation GAB au 31 décembre 2009 comportait un écart de 645 KTND reclassé à fin décembre 2010 au poste autre actif avec un encours de 715 KTND.

La provision constituée sur les postes de cette rubrique pour 637 KTND au 31 décembre 2010 contre 612 KTND au 31 décembre 2009, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PROVISIONS / SUSPENS CAISSE ESPECES	(41)	(31)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE BCT	(145)	(144)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE CCP	(451)	(437)
TOTAL	(637)	(612)

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 276.055 KTND au 31 décembre 2010 contre 336.320 KTND au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	274 924	333 851
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	1 290	2 573
S.TOTAL	276 214	336 424
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(159)	(104)
TOTAL	276 055	336 320

Les créances brutes sur les établissements bancaires totalisent 274.924 KTND au 31 décembre 2010 contre 333.851 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PLACEMENT DINARS CHEZ BCT	7 000	24 000
PLACEMENT DEVICES CHEZ BCT	160 355	183 887
PLACEMENTS CHEZ LES CORRESPONDANTS	19 470	84 845
PLACEMENT CHEZ LES CONFRES	53 000	16 000
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS ETRANGERS	28 156	14 320
PLACEMENT DEVISE MARCHE A TERME	0	0
AUTRES CREANCES / CONFRES	6 000	6 000
AUTRES CREANCES/ SG	0	3 807
AUTRES CONCOURS	943	992
S.TOTAL	274 924	333 851
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(159)	(104)
TOTAL	274 765	333 747

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2010 un solde de 2.299.154 KTND contre 1.880.599 KTND au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 418.557 KTND et se détaillent ainsi:

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	265 156	314 937
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	2 258 473	1 854 996
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	16 173	15 894
S.TOTAL	2 539 802	2 185 827
Provisions pour risque de contrepartie	(129 089)	(165 133)
Agios et intérêts réserves	(111 559)	(140 095)
TOTAL	2 299 154	1 880 599

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(129 089)	(165 133)
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(129 089)	(165 133)
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(66 219)	(92 327)
INT RESERVES / CONSOLIDATION	(9 282)	(9 413)
INT RESERVES / CREDIT COURT TERME	(2 403)	(3 141)
INT/RESERVES / CREDIT MOYEN TERME	(28 947)	(30 445)
INT RESERVES / CREDIT/ RESSOURCES SPECIALES	(2 326)	(2 482)
COMMISSIONS RESERVEES/ CAUTIONS TND	(412)	(490)
AUTRES COMMISSIONS RESERVEES	(1 970)	(1 797)
TOTAL AGIOS & INTERETS RESERVES	(111 559)	(140 095)
TOTAL	(240 648)	(305 228)

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Engagements bilan(*)	2 035 793	1 544 378	498 521	637 384	2 534 314	2 181 762
Engagements hors bilan	214 846	256 502	14 582	15 427	229 428	271 929
Total	2 250 639	1 800 880	513 103	652 811	2 763 742	2 453 691
Autres Engagements					5 488	4 065
Total	2 250 639	1 800 880	513 103	652 811	2 769 230	2 457 756

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de **12 221 KTND** & créances sur Tunisie Factoring pour un montant de **1 290 KTND**.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ	(165 133)
Dotations	(46 843)
Reprises	21 621
Utilisations	61 266
Stock Final	(129 089)

Note 4 : Portefeuille-titres Commercial

Cette rubrique présente un solde nul au 31 décembre 2010. En effet un reclassement des titres de transaction en titres de portefeuille d'investissement de 3.000 KTND relatif à des obligations BH dont l'intention est de les détenir jusqu'à échéance.

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 56.918 KTND contre 65.153 KTND au 31 décembre 2009. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
-TITRES D'INVESTISSEMENT	55 153	60 182
-TITRES DE PARTICIPATION	4 062	4 415
-PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES	3 715	3 715
-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	1 660	1 660
S.TOTAL	64 590	69 972
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION TITRES D'INVESTISSEMENT	(5 058)	(2 415)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	(2 315)	(2 118)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION PARTS DANS ENTREPRISES LIEES	(299)	(286)
TOTAL PROVISIONS	(7 672)	(4 819)
TOTAL	56 918	65 153

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
TITRES D'INVESTISSEMENT	33 000	30 000
FONDS GERES SICAR	19 202	26 991
EMPRUNT OBLIGATAIRE	500	1 000
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERES SICAR	1 997	1 762
CREANCES RATTACHEES SUR TITRES INVES	440	404
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	14	25
TOTAL	55 153	60 182

Le poste des Fonds Gérés SICAR a enregistré une diminution de 7.789 KTND en 2010 et ce suite au rapatriement des échéances recouvrées en principal de 4.408 KTND et des fonds non utilisés qui s'élèvent à 3.381 KTND.

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 35.099 KTND au 31 décembre 2010 contre un Solde de 35.871 KTND au 31 décembre 2009. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Libellé	V.Brute au 31/12/09	Acquis /Cession/ Reclassement	V.Brute au 31/12/10	Amort. Au 31/2/2009	Dotations Nettes 2010	Amort. 2010	VNC
LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	4 846	752	5 598	(3 116)	(826)	(3 942)	1 656
MATERIEL .POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES DELTA	10 058	0	10 058	(10 058)	0	(10 058)	0
AUTRES MATERIELS POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES	9 257	707	9 964	(4 253)	(1 235)	(5 488)	4 476
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	10 494	(195)	10 299	(3 397)	(25)	(3 422)	6 877
IMMEUBLES HORS .EXPLOITATION	2 659	0	2 659	(336)	(52)	(388)	2 271
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS & INSTALLATIONS	25 312	5 348	30 660	(13 452)	(1 811)	(15 263)	15 397
TERRAINS	4 348	(3 613)	735	0	0	0	735
FONDS DE COMMERCE	277	0	277	(123)	(14)	(137)	140
DROIT AU BAIL	0	20	20	0	0	0	20
MATERIEL ROULANT	1 686	(201)	1 485	(1 413)	96	(1 317)	168
MATERIEL & MOBILIER DE BUREAU	9 131	595	9 726	(6 107)	(511)	(6 618)	3 108
EQUIPEMENTS LOGEMENTS DE FONCTION	101	2	103	(59)	(8)	(67)	36
IMMOBILISATIONS EN COURS LOGICIEL	14	200	214	0	0	0	214
IMMOBILISATIONS EN COURS	1	0	1	0	0	0	1
TOTAL	78 184	3 615	81 799	(42 314)	(4 386)	(46 700)	35 099

Le poste Agencements, Aménagements & Installations a enregistré une évolution de 5.348 KTND qui découle principalement des travaux engagés dans le cadre de l'aménagement des agences nouvellement créées et des réaménagements et extension des agences existantes.

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 37.628 KTND au 31 décembre 2010 contre 36.516 KTND au 31 décembre 2009 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	36 027	34 983
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	12 221	13 093
AUTRES	1 019	304
S.TOTAL	49 267	48 380
PROVISIONS SUR COMPTES DE REGULARISATION	(10 353)	(9 866)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE	(1 286)	(1 998)
S.TOTAL	(11 639)	(11 864)
TOTAL	37 628	36 516

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CREDITS AU PERSONNEL	9 045	9 278
AVANCES DIVERSES AU PERSONNEL	3 894	3 779
ETAT IMPOTS & TAXES	3 148	2 191
ACTIONS EN DEFENSE *	2 619	3 035
PRODUITS A RECEVOIR	795	466
CHARGES PAYEES D'AVANCE	658	902
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION **	15 868	15 332
TOTAL	36 027	34 983

* Les actions en défense sont provisionnées à hauteur de 1.286 KTND au 31 décembre 2010, le reliquat de 1.333 KTND non provisionné est jugé non risqué

** Les autres comptes de régularisation sont provisionnés à hauteur de 10.353 KTND au 31 décembre 2010: le reliquat du solde de ce poste, soit 5.515 KTND constitué principalement des comptes de liaison dont le délai de déboucement normal n'est pas écoulé.

Note 8 : Banque Centrale & CCP

L'encours des emprunts auprès de la BCT s'élève au 31 décembre 2010 à 110.059 KTND constitué par un appel d'offre positif de 110.000 KTND.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
EMPRUNT DINARS AUPRES DE LA BCT	110 000	0
DETTES RATTACHEES	59	0
TOTAL	110 059	0

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & Financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2010 à 73.271 KTND contre 3.587 KTND au 31 décembre 2009 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	72 880	3 138
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	331	370
AUTRES SOMMES DUES	60	79
TOTAL	73 271	3 587

L'évolution de cette rubrique au 31 décembre 2010 est expliquée principalement par le recours de la banque à un emprunt au jour le jour en dinars sur le marché monétaire de 59.000 KTND.

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2.250.782 KTND au 31 décembre 2010 contre 2.006.152 KTND au 31 décembre 2009. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DEPOTS A VUE	722 922	644 827*
DEPOTS D'EPARGNE	726 632	666 185
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	544 125	629 760*
CERTIFICATS DE DEPOTS	184 873	9 978
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	72 230	55 402
TOTAL	2 250 782	2 006 152

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Ce poste présente un solde de 238.495 KTND au 31 décembre 2010 contre 247.546 KTND au 31 décembre 2009 il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
RESSOURCES SPECIALES	25 791	25 225
EMPRUNT OBLIGATAIRE	93 098	100 000
EMPRUNT EN DEVICES	36 784	39 344
EMPRUNTS SUBORDONNES	80 000	80 000
DETTES RATTACHEES	2 822	2 977
TOTAL	238 495	247 546

La rubrique Emprunts obligataire a enregistré une baisse de 6.902 KTND en capital suite au règlement de la 1ère échéance le 20/07/2010 de l'Emprunt Obligataire émis par L'UIB.

Note 12 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 66.358 KTND au 31 décembre 2010 contre 77.613 KTND au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	12 619	12 487
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	33 929	42 684
AUTRES COMPTES DE PASSIF	13 765	14 774
PROVISIONS POUR PASSIFS	6 045	7 668
TOTAL	66 358	77 613

Les Provisions pour Passifs et Charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	2 072	1 996
PROVISION POUR ACTION EN JUSTICE	201	241
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	1 529	1 507
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	2 243	3 924
TOTAL	6 045	7 668

Le poste « COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PROVISION /CHEQUES CERTIFIES	2 869	4 554
SAISIES ARRETS CLIENTS	5 045	7 450
COMPTE DE LIAISON PRÉLÈVEMENT	19	9
ASSURANCE VIE PERSONNEL UIB	58	52
COMMISSION DE GARANTIE ET PEREQ CHANGE	347	319
CHARGES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	3 802	3 695
TVA & RETENUES A LA SOURCE	3 821	3 059
PRIME D'ASSURANCE CREDITS A REVERSER	838	1 046
PRIME D'ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT	746	230
FOURNISSEURS BONS DE CARBURANT	54	168
PRODUITS PERCUS D'AVANCE	613	675
AUTRES CHARGES A PAYER	13 391	15 087
DIVERS COMPTES de SUSPENS	2 326	6 341
TOTAL	33 929	42 684

Le poste AUTRES COMPTES DU PASSIF se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COMPTES DU PERSONNEL	10 821	10 537
FOURNISSEURS FACTURES A PAYER	2 894	4 231
AUTRES	50	7
TOTAL	13 765	14 775

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 13 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 14.064 KTND au 31 décembre 2010 contre 13.901 KTND au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 163 KTND découlant des remboursements de l'année 2010 sur le fonds social de l'UIB. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
RESERVE LEGALE	4 760	4 760
RESERVE A REGIME SPECIAL	289	289
FONDS SOCIAL	9 015	8 852
TOTAL	14 064	13 901

Note 14 : Capitaux Propres

A la date du 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 196.000 KTND composé de 17.600.000 d'actions et 2.000.000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 98.294 KTND au 31 décembre 2010 contre 79.560 KTND au 31 décembre 2009, soit une variation 18.734 KTND se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Résultats reportés	Réserves Ordinaires	Réserves à régime spécial	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2009	196 000	4 760	(137 738)	8 852	289	7 397	79 560
Affectation du résultat			7 397			(7 397)	0
Réserves fonds Social				163			163
Résultat au 31-12-2010						18 571	18 571
Solde au 31-12-2010	196 000	4 760	(130 341)	9 015	289	18 571	98 294

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 452.921 KTND au 31 décembre 2010 contre 492.656 KTND au 31 décembre 2009. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	134 665	192 495
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	293 887	273 039
AVALS DONNES EN DINAR	4 334	4 371
AVALS DONNES EN DEVISES	20 035	22 751
TOTAL	452 921	492 656

Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 72.425 KTND au 31 décembre 2010 contre 61.733 KTND au 31 décembre 2009. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMES	49 525	32 904
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRMES	14 206	13 925
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	3 656	3 093
ACCEPTATION DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	1 523	1 635
ACCEPTATION DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	41	37
S.TOTAL CREDOC IMPORT	68 951	51 594
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT	2 686	5 871
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP	788	4 268
S.TOTAL CREDOC EXPORT	3 474	10 139
TOTAL	72 425	61 733

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 151.798 KTND au 31 décembre 2010 contre 63.084 KTND au 31 décembre 2009.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	151 798	63 084
TOTAL	151 798	63 084

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 751.732 KTND au 31 décembre 2010 contre 817.023 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
GARANTIES RECUES DE L'ETAT	54 684	56 455
GARANTIES RECUES DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	446 352	438 208
GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE	250 696	322 360
TOTAL	751 732	817 023

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 54.684 KTND au 31 décembre 2010 contre 56.455 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
SOTUGAR	17 545	16 424
FNG ET FOPRODI	5 157	5 014
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT	31 982	35 017
TOTAL	54 684	56 455

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 446.352 KTND au 31 décembre 2010 contre 438.208 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS	293 887	273 039
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	4 324	7 345
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	57 696	59 593
CONFIRMATION BQUE CREDOC EXPORT	3 474	10 139
GARANTIES DONNEES PAR LA SG	84 398	84 715
GARANTIE RECUE COMPAGNIE D' ASSURANCE	2 573	3 377
TOTAL	446 352	438 208

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 250.696 KTND au 31 décembre 2010 contre 322.360 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
NANTISSEMENT ACTIONS & AUT VALEURS MOBILIERES	2 820	3 000
GARANTIES HYPOTHECAIRES SUR CREANCES CLASSEES	247 877	319 360
TOTAL	250 696	322 360

– Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

ACHAT AU COMPTANT	11 399
VENTE AU COMPTANT	16 931

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

ACHAT A TERME	14 209
VENTE A TERME	52 623

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 135.309 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1 807	3 742
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	125 758	105 859
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	7 744	6 803
TOTAL	135 309	116 404

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 37.011 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COMMISSIONS SUR COMPTE	4 588	4 621
COM/OPERATION DE CAISSE	886	773
COMMISSIONS SUR CREDITS	8 967	6 983
COM/MONETIQUE BANQUE A DISTANCE	8 950	7 273
AUTRES COMMISSIONS	3 879	3 546
COMMISSIONS SUR MDP	5 378	5 101
AUTRES PDTS / SCES FINANCIERS	4 363	3 401
TOTAL	37 011	31 698

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les Gains sur Portefeuille Titres commercial et Opérations Financières totalisent 7.859 KTND au 31 décembre 2010 provenant principalement des gains de change.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE	7 859	6 024
TOTAL	7 859	6 024

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement.

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3.336 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	1 931	2 011
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT AUTRES	155	0
- DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	697	245
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	506	689
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	47	79
TOTAL	3 336	3 024

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 58.451 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(5 078)	(1 626)
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (CHARGES)	(42 005)	(40 749)
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(9 824)	(6 759)
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	(1 544)	(66)
TOTAL	(58 451)	(49 200)

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 3.056 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
-COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEUISES	72	61
- FRAIS SUR COMPTES CORRESPONDANTS	16	268
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	171	160
- REDEVANCES BOX DE CHANGE	20	96
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	405	356
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	56	41
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	319	247
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	735	454
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	313	255
- FRAIS DE CONFECT CARNET DE CHQ	88	89
- REDEVANCES PRESTATIONS IBS	861	690
TOTAL	3 056	2 717

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes de provisions ou non s'élèvent à 27.090 KTND au 31 décembre 2010 :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	(27 056)	(29 228)
COUT NET DU RISQUE DIVERS	(34)	1 971*
TOTAL	(27 090)	(27 257)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(47 225)	(69 652)
PERTES COUVERTES DE CONTREPARTIE	(61 266)	(99 700)
PERTES NON COUVERTES DE CONTREPARTIE	(1 761)	(980)
REPRISES SUR PROV DE CONTREPARTIE DEVENUE DISPONIBLE	21 930	41 402
REPRISE SUR PROVISIONS DE CONTREP UTILISEES	61 266	99 702
Coût Net du Risque de Contrepartie	(27 056)	(29 228)

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DOTATIONS AUX PROVISIONS R& C	(868)	(1 869)
PERTE SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION	(4 536)	(4 320)
REPRISES SUR PROVISIONS R& C	1 125	4 183
GAIN SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION	2 660	147*
REPRISE SUR PROVISIONS R&C UTILISEES	1 585	3 830
TOTAL	(34)	1 971

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur Portefeuille d'investissement:

Le coût net du risque sur le portefeuille d'investissement s'élève à 2.424 KTND au 31 décembre 2010 qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(209)	(218)
DOTATION AUX PROV / TITRES D'INVESTISSEMENT	(2 726)	(211)
PERTES SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	0	(75)
PROFIT/REALISATION TITRES DE PARTICIPATION	428	0
PERTES / TITRES PARTICIPATION	0	(1 518)
PERTE NON DEDUCTI /TIT DE PARTICIPATION	0	(327)
REP DE PROV/TITRES PARTICIPATION	0	1 953
REPRISE PROV/FONDS GERE SICAR	83	422
TOTAL	(2 424)	26

Note 27: Frais de personnel :

Les frais de personnel s'élèvent à 50.340 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
REMUNERATION DU PERSONNEL	(37 662)	(38 265)
CHARGES SOCIALES	(10 356)	(10 216)
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	(2 322)	(2 512)*
TOTAL	(50 340)	(50 993)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Note 28 : Charges générales d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 18.365 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	7 373	6 761
FRAIS DIVERS DE GESTION	10 992	9 426*
TOTAL	18 365	16 187

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 7.373 KTND et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
LOYERS COMMERCIAUX	2 264	1 927
GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE	246	344
ENTRETIEN ET REPARATION DIVERS	69	129
SOUSTRAITANCE ARCHIVES	65	76
ENTRETIEN&NETTOYAGE IMMEUBLES	423	429
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	69	76
MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE	480	489
MAINTENANCE LOGICIEL INFORMATIQUE	1 033	947
MAINTENANCE ET CONSOMMABLE PHOTOCOPIEURS	29	25
FRAIS JUDICIAIRES	192	222
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES	259	141
HONORAIRES SERVICE ASSISTANCE SG	314	206
LOYER PERSONNEL A REGIME SPECIAL	186	189
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	250	266
ASSURANCE IMMEUBLES ET VOITURES	168	118
ASSURANCE GLOBALE BANQUE	542	394
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	783	783
TOTAL	7 373	6 761

Note 29 : - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain et pertes provenant des autres éléments ordinaires s'élève au 31 décembre 2010 à (59) KTND et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PERTES DIVERSES SUR EXERCICES ANTERIEURS	(3)	(3)
PLUS VALUE DE CESSIION DES IMMOBILISATIONS	629	866
P & P EXCEPTIONNELS DIVERS	(32)	(10)
PENALITES	(2)	0
MOINS-VALUES CESS IMMOB CORP	(653)	(20)
AUTRE GAIN /ELTS HORS EXPLOIT°	2	29
S.TOTAL	(59)	862

Note 30 : Impôt sur les sociétés:

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2010 totalise 200 KTND et s'établit comme suit :

<u>- Résultat comptable avant provisions et impôt</u>	69 799
- Déductions nets des Réintégrations	<13 976>
- Résultat fiscal avant provision	55 823
- Déduction provision 2010	<36 733>
- Réintégration amortissement 2010	5 024
- Déduction report déficitaire 2009	<24 114>
<u>Résultat fiscal</u>	<u>0</u>
Résultat Imposable	<u>0</u>
- Taux d'impôt	<u>35,00%</u>
- Impôt théorique	0
<u>- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)</u>	<u>200</u>

Note 31 : Amortissements différés

Suite à l'insuffisance du résultat fiscal dégagé après déduction de la provision, l'UIB a procédé à la réintégration des dotations aux amortissements de l'exercice 2010 en amortissements différés afin de permettre l'imputation d'une partie de la perte fiscale 2009.

Ci-après le stock d'amortissements différés arrêté au 31 décembre 2010 :

Désignation	Montant
Amortissement différé relatif à l'exercice 2009	4 141
Amortissement différé relatif à l'exercice 2010	5 023
TOTAL	9 164

Note 32 : Résultat par Action :

Le résultat par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, est de 0,947 DT :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
RESULTAT NET (EN KDT)	18 571	7 397
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS	19 600 000	19 600 000
Résultat par action (en DT)	0,947	0,377

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 33 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2010, un solde de 218.975 KTND contre 378.369 KTND au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	133 042	57 611
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	268 839	323 975
EMPRUNTS AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE	(110 000)	0
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(72 906)	(3 217)
TOTAL	218 975	378 369

3.6- Autres notes aux Etats Financiers.

Note 34 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- La Société Générale, qui détient 52,34% de la banque, a accordé à l'UIB un engagement de paiement pour un montant de 50 millions de dinars donnée en 2008. En vertu de cet engagement de paiement, la Société Générale couvre et garantit le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007. Au 31/12/2009, cette garantie s'élevait à 42.214 KDT. A fin 2010, cette garantie à été réduite à 41.898 KDT suite à :

Une mainlevée systématique de 316 KDT suite à une baisse de l'engagement des clients ayant fait l'objet de garantie

- SCIMACO MEGA BETON:	81KDT
- SOCIETE MARBRERIE CENTRALE SO MA CE :	64KDT
- STE PROMOTION TOURI CULTURELLE:	171KDT

Courant 2010, la banque a encouru des commissions sur garantie reçue de 215 KDT.

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à la relation SONOBRA et ce pour un montant total de 43.464 KDT. Les commissions hors taxes encourues au titre de cette garantie se sont élevées en 2010 à 109 KDT

- L'UIB a reçu de la Société Générale une garantie en couverture du dépassement des engagements sur le groupe Elloumi du ratio prudentiel de 25% des fonds Propres Nets tel que prévu par la circulaire BCT 99-04 pour un total de 42.500 KDT. Ladite garantie a généré des commissions hors taxes au 31 décembre 2010 pour la banque de 158 KDT.

- L'UIB a contracté auprès de la Société Générale le 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes
 - **Nominal : 30.000.000 USD**
 - **Date opération : 23/11/2009 / Date échéance : 23/11/2016**
 - **Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle**
 - **Taux : Libor 6 Mois+ 0,62%**

La charge d'intérêt en 2010 au titre dudit emprunt s'élève à 374 KUSD soit 535 KDT.

A noter à ce jour que le contrat du crédit accordé à TUNISAIR se dénoue normalement dans les délais.

- Les contrats d'emprunts subordonnés conclus par la Banque avec la Société Générale en 2008 pour un total de 80.000 KDT ont généré une charge d'intérêt de 3.650 KDT au titre de l'exercice 2010,

- L'UIB a eu recours, au cours de l'exercice 2010, à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de 212 K € (406 KDT). Ces services ont été apportés par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2010 qui prévoit une rémunération de 840 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 350 K €.

- Le contrat d'assistance signé en 2010, stipule que le contrôle via le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux via SWIFT est facturé forfaitairement à 5.000 € hors taxes par an,

- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en 2004, aux services de la Société Générale pour l'accès au réseau SWIFT NET et aux services associés. Le montant total hors taxes des frais relatifs à ces prestations s'établit à 65 KEUR soit 124.6 KDT pour l'année 2010.

- L'UIB a conclu courant 2008 un contrat avec le Groupe Société Générale pour l'assister dans la création et la maintenance du Site transactionnel de banque à distance sur Internet du Client au travers du système CADINET (des licences Diagram e-banking), le montant hors taxes des charges au titre de 2010 s'élève à 40 KEUR soit 76,5 KDT.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2010. L'encours de ces opérations au 31/12/2010 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Cv Dinars
PLACEMENT DEVICES*	EUR	8 574	16 395
	USD	795	1 137
	SEK	9 100	1 938
TOTAL			19 470
EMPRUNTS SUBORDONNES	TND	80 000	80 000
			80 000
GARANTIES REÇUES / CONCOURS A LA CLIENTELE	TND	55 682	55 682
	EUR	376	720
TOTAL			56 402
CREDOC IMPORT	TND	429	429
	JPY	41 705	734
	USD	2 883	4 124
	EUR	4 570	8 739
TOTAL			14 026
CREDOC EXPORT	TND	969	969
	USD	1 036	1 483
	EUR	239	456
TOTAL			2 908
GARANTIES EMISES	MAD	1 200	205
	USD	160	229
	EUR	3 899	7 456
TOTAL			7 890
GARANTIES REÇUES	TND	61 289	61 289
	GBP	765	1 698
	USD	6 533	9 345
	EUR	76 605	146 485
TOTAL			218 817
ACHAT COMPTANT	USD	6 128	8 766
	GBP	9	19
	EUR	1 115	2 132
	CHF	9	14
	CAD	10	14
			10 945
VENTE COMPTANT	USD	1 490	2 131
	EUR	4 630	8 853
	CHF	19	29
			11 013
SWAP	EUR/TND	4 625	8 844
			8 844

* Les placements en devise auprès de la Société Générale se font en vertu de la circulaire BCT N° 92-13.

- L'Internationale SICAR, détenue à hauteur de 34% par l'UIB, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours du fonds géré mis à la disposition de la SICAR au cours de la période 2000 à 2007 s'élève à 19.202 KDT. Par ailleurs, l'International SICAR a facturé à l'UIB 207 KDT au titre de commissions de gestion.
- L'UIB a conclu avec l'International Sicar une convention de suivi de son portefeuille de participations. Ce contrat a été établi pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction pour un montant annuel hors taxes de 10 KDT.
- En 2010 l'UIB a conclu avec l'IRC dans laquelle elle détient 99,9% du capital, un contrat pour la cession de 8 298 créances pour un total d'engagements cédés de 78,892 KDT et à un prix de cession de 8,3 KDT.
- L'UIB met à la disposition de l'Internationale de Recouvrement des Créances des locaux à titre gratuit depuis le 1^{er} avril 2004.
- L'UIB a conclu en mai 1996 un contrat de location du Siège social de l'Intermédiaire International pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Les montants facturés par la Banque en 2010 s'élèvent à 7,3 KDT.
- En 2010, l'INI a reçu en contrepartie de la préparation du prospectus abrégé à l'occasion de l'augmentation de capital de la Société Générale au profit du personnel de l'UIB 3 KDT.
- Au 31/12/2010, les montants des salaires du personnel détachés jusqu'à fin 2008, à recouvrer par l'UIB auprès de sa filiale IRC, s'élève à 66 KDT.
- L'encours total au 31/12/2010 des engagements des administrateurs Mrs : Moncef M'zabi, Aziz Miled se détaille comme suit :
 - Groupe AZIZ MILED, un total engagement de 18 448 KDT.
 - Groupe MONCEF MZABI, un total engagement de 15 958 KDT.
- L'encours total des dépôts des administrateurs Mrs : Moncef M'zabi, Aziz Miled se détaille comme suit :
 - Groupe AZIZ MILED, un encours dépôt de 2 585 KDT.
 - Groupe MONCEF MZABI, un encours dépôt de 15 184 KDT.

- La rémunération brute du Directeur Général telle que fixée par le Conseil d'Administration du 09 juin 2008 se détaille comme suit :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme :				
- Salaire	324.634	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	151.064	-	-	-
- Charges sociales et fiscales	129.455	22.512	-	-
- Autres avantages	4.698	-	-	-
TOTAL	609.851	22.512	-	-

Note 35 – Evènements post-clôture

Au cours des évènements survenus en janvier 2011, l'UIB a subis des dégâts matériels au niveau de son réseau d'agences dont le coût de remplacement est estimé à 2500 KTND. Ces dégâts font partie du périmètre de couverture des contrats d'assurance souscrits par la Banque.

A ce stade, les travaux sont terminés pour la très grande majorité des points de vente abimés et la procédure administrative d'indemnisation par les assureurs est en cours.

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.